



## muret privatif construit à 3 cm de la limite séparative

Par **Framboise1963**, le 19/04/2013 à 14:57

Bonjour,

Je suis dans une copropriété gérée par une association syndicale. Il y a un an, j'ai demandé à mon voisin de partager les frais pour la construction d'un muret de 60cm entre nos 2 parcelles. Il a refusé, comme son terrain est surélevé (+ 60 cm) par rapport au mien, j'ai payé seule la construction d'un muret à 3 cm avant les bornage qui indique la limite séparative, en effet j'ai laissé 3 cm pour l'épaisseur d'un éventuel crépi ultérieur. Suite à cela, mon voisin ce sert de mon mur pour soutenir son terrain et cela va abimer à la longue mon muret qui n'a pas été conçu pour cela. Mon muret est en parpaings classique et pas en blocs à bancher.

J'ai essayé de lui expliquer à l'amaible mais il s'en fout. Comment puis-je l'obligé à enlever sa terre ou à alors a racheter la mitoyenneté en payant la moitié du muret et la bande de terrain de 3 cm qui est chez lui?

Par **youris**, le 19/04/2013 à 17:06

bjr,

vous pouvez commencer par faire un constat d'huissier, puis par courrier LRAR le mettre en demeure de cesser l'empiètement sur votre terrain sinon vous l'assignerez devant le tribunal. si vous avez une protection juridique utilisez-la.

cdt